LETTRE D'VN MARGVILLER DE PARIS, A SON CVRE;

Sur la conduite de Monſeigneur LE COADIVTEVR.

A PARIS,

M. DC. LI.

Lettre d'vn Marguiller de Paris à son Curé, sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur.

MONSIEVR,

I'ay leu l'Aduis des-interessé sur la conduite de Monsieur le Coadjuteur, & suiuant ses ordres & le vostre, j'en ay fait part aux plus notables Bourgeois de mon quartier ; C'est vne chose bien fascheuse de voir ce Prelat reduit à composer des Apologies dans vn temps où il ne deuroit plus auoir d'autre pensée que de continuer ses intrigues, afin d'entrer dans le Ministere: Si les mouuemens qui nous agittent depuis quatre ans, ne doiuent cesser que lors qu'il y aura part ; Pleut à Dieu pour son repos & pour le nostre, qu'il y feust desia bien estably. Sans mentir il faut aduouër que c'est vn homme admirable, il est sçauant, il est ferme, & l'on voit dans toutes ses actions le caractere d'vn esprit poussé d'vne belle ambition, il est eloquent, & il ne fit iamais mieux que de mettre luy-mesme la main à la plume pour faire son Panegyrique, estant nostre Archeuesque, il n'y a guere d'apparence qu'il voulut nous dire des choses qui ne sont pas ; & puis qu'il publie que iusqu'icy il n'a point eu d'autre objet que sa propre gloire &

ſa reputation (penſée digne d'vn grand Prelat) i'eſtime qu'il eſt à propos de le croire.

Cependant comme les ſentimens des hommes ne ſont pas touſiours ſemblables, lors que i'ay fait la lecture de ſon eſcrit, il s'eſt trouué des perſonnes fort bien inſtruites des choſes de ce monde, qui ne ſont pas demeurées d'accord de tout ce qu'il met en auant, & parce qu'il eſt important que vous ſçachiez ce qui fut dit dans noſtre conuerſation ; I'ay crû que vous ſeriez bien-ayſe que ie vous en fiſſe part, & que puis qu'vne petite incommodité m'oblige de garder la chambre, & m'empeſche de pouuoir vous aller rendre viſite, ie vous fiſſe ſçauoir par eſcrit toutes les obſeruations que l'on fit ſur ce manifeſte de Monſieur le Coadiuteur.

Toute la compagnie dit qu'il eſtoit vray, que le iour de l'empriſonnement de Monſieur de Brouſſel (qui fut ce me ſemble le iour que l'on chantoit le *Te Deum*, pour la quatriéme bataille que Monſieur le Prince auoit gagnée) Monſieur le Coadiuteur fit paroiſtre tout le zele qu'vn Prelat doit auoir pour la conſeruation d'vn bon Citoyen, qu'il dit ſes ſentimens à la Reyne auec generoſité, & qu'ayant eſté traicté de tribun du peuple, il fit cognoiſtre qu'il auoit du credit dans Paris ; ie me ſouuiens fort bien encore de ce que le Mercredy au ſoir l'on me vint dire de ſa part, & à

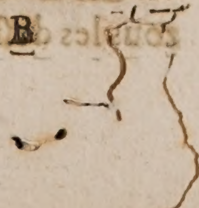
tous

tous nos Quarteniers aussi, & des Barricades, qui le lendemain estonnerent le Ministre qui auoit donné vn si mauuais conseil à sa Majesté.

On dit qu'il estoit vray que le Roy s'estant retiré à sainct Germain, Monsieur le Coadiuteur voulut demeurer à Paris, & que bien qu'il eut enuoyé vn Gentilhomme à la Reyne pour l'assurer du contraire, il le fit arrester au bout de la ruë de Nostre-Dame, & que ne craignant point d'exposer sa personne pour asseurer nos fortunes, lors que nos troupes sortoient pour aller à quelque entreprise, il les haranguoit hardiment à la porte de la Ville, & les encourageoit auec ses benedictions.

On demeura d'accord que les affaires ayant esté accommodées, Monsieur le Coadiuteur alla à Compiegne saluer leurs Maiestés sans rendre visite au Cardinal Mazarin; Mais on dit que c'estoit vne condition du traicté que Monsieur Seruient auoit fait auec lui, & que pour garder vn peu plus long temps les dehors, il auoit esté resolu que Monsieur le Coadiuteur ne verroit le Mazarin que dans le Palais Royal; Et en effet nous sçauons tous qu'il le vit plusieurs fois depuis son retour, & nous en fumes scandalizés.

On dit qu'il estoit vray que M. le Prince ayant rompu auec le Cardinal Mazarin, M. le Coadiuteur luy fit offres de seruice & de Barricades, mais que M. le Prince ayma mieux remettre ses interests en-



tre les mains de son Altesse Royalle, que de remettre les armes entre les mains du peuple, iugeât bien que cela seroit de trop grãde cõsequence pour le seruice du Roy, & pour le repos public.

On demeura d'accort que les Princes ayant esté emprisonnez, Monsieur le Coadiuteur mesnagea si bien l'esprit de Monsieur le Duc d'Orleans qu'il le fit declarer hautement contre le Cardinal Mazarin, & pour la liberté de Monsieur le Prince; mais apres auoir long-temps agité, si Monsieur le Coadiuteur prit cette conduite pour rendre seruice au Prince, ou pour ses interests particuliers, toute la compagnie conclut, que s'il eût pû chasser le Cardinal du ministere sans faire sortir Messieurs les Princes de prison, il n'eut pas manqué de le faire; qu'en effet il fit tout son possible pour se rendre maistre de leurs personnes; que lors que le Mareschal de Turenne approchoit de Paris, il vouloit qu'on les amenat dans la Bastille, & que lors qu'il vit qu'on les conduisoit au Havre, desesperant de voir reüssir son dessein, & apprehendant le retour du Cardinal, aprés la bataille de Rhetel, il se ioignit au party de Messieurs les Princes pour trouuer sa seureté, & que ce fut encore à des conditions si rudes, qu'il voulut plustost se faire cognoistre le Tyran que le liberateur de Monsieur le Prince.

On ne demeura pas d'accort que la suitte de tous les desseins de Monsieur le Coadiuteur peut

eſtre la marque d'vne vertu inébranlable, & que toutes les actions paſſées de Monſieur le Prince euſſent eſté condamnées par toute la France; Au contraire, on dit que l'on auoit veu ſouuent Monſieur le Coadiuteur occupé à chanter des *Te-Deums* pour les belles & glorieuſes actions que Monſieur le Prince auoit faites, mais que Monſieur le Coadiuteur n'auoit point encores iuſques icy obtenu de ſon Chapitre vn ſeul *Te Deum* pour tout ce qu'il auoit fait.

On dit qu'il eſtoit vray que lors que Monſieur le Prince auoit demandé l'éloignement de ceux qui eſtoient dans les intereſts du Cardinal, Monſieur le Coadiuteur en auoit eſté d'auis, & que pour ſe faire encenſer par le peuple, il auoit fait imprimer ſon opinion, mais quelqu'vn adiouſta qu'il auoit en cette occaſion manqué à ce qu'il auoit promis à M. de Lyõne dans les ſecrettes conferances qu'il auoit euës auecque luy, & que dans la deliberation qui ſe fit ſur le mariage de Monſieur de Mercœur, il auoit ſuiuy fierement les concluſions de Meſſieurs les gens du Roy.

Dans l'endroit où il eſt dit que ſi M. le Coadiuteur conſentoit au retour du Card. M. ou prenoit quelque ſecret engagement auec luy (comme il auoit deſia fait autrefois, lors qu'il l'auoit iugé neceſſaire pour ſes intereſts) il perdroit ce qu'il auoit acquis d'honneur & de credit; on dit que malheu-

reusemẽt pour luy cela n'étoit desia que trop vray.

Sur ce que l'on dit que pour décrier M. le Coadiuteur, on s'est aduisé depuis peu de publier qu'il alloit au Palais Royal, qu'on parloit de le faire Ministre, & de le mettre dans les conseils du Roy, on demeura d'accort que la chose estoit vraye, que Madame de Chevreuse auoit negocié son accommodement, qu'il auoit esté introduit chez la Reine secretement par Courtois, qu'il auoit respondu à sa Maiesté de M. le Duc d'Orleans, du Parlement, & du peuple, & qu'il estoit facille de iuger qu'il y auoit long temps qu'il aspiroit au Ministere, quelques protestations qu'il fit du contraire, que la retraite qu'il auoit faite de Luxembourg n'auoit pas esté longue, & que se picquant d'auoir pour les grandeurs vn mesme esprit que Diocletian & Charles-quint, il s'estoit comme le premier bien-tost ennuyé de la vie contemplatiue, & cōme l'autre repéty d'auoir quitté la Cour pour le Cloistre.

On ne demeura pas d'accord que durãt le Blocus de Paris, il eut refusé plusieurs fois le chapeau de Card. & preferé la cause du peuple à cette eminente dignité; mais au contraire on dit qu'vne des principalles raisons qui le détascha des interests de M. le Prince de Conty fut que ce Prince consentit pour l'accommodement des affaires que l'on donnat à l'Abbé de la Riuiere le Chapeau qu'il pretendoit gagner dans nostre party.

On

On ne demeura pas aussi d'accord qu'il eut tousjours mesprisé de se faire connoistre par l'esclat de sa fortune, & que lors qu'il negocioit pour la liberté de Messieurs les Princes, il eut refusé le chapeau de Cardinal, au contraire on dit, que desirant d'vn costé de cacher son ambition, & de l'autre d'y satisfaire, il tira vn escrit particulier de M. Arnault, par lequel ledit Sr Arnault s'obligeoit de faire en sorte que M. le Prince seconderoit la nomination qu'il esperoit que M. le Duc d'Orleans deuoit faire de sa personne pour le Cardinalat.

Pour l'Abaye d'Orcan on dit qu'il estoit vray qu'il l'auoit refusée, mais on expliqua cette affaire, en nous asseurant, que dans l'accommodement qu'il auoit fait auec la Cour, on luy auoit promis le premier Benefice considerable qui vacqueroit, & qu'ayant vacqué, vne Abaye de beaucoup plus grand consideration que celle d'Orcan le Cardinal qui la vouloit retenir pour soy, quoy qu'il fut engagé de donner la premiere vacquante audit sieur Coadiuteur, escriuit à Messieurs le Tellier & Seruient, pour faire en sorte, que monsieur le Coadiuteur se contentât de celle d'Orcan, que M. le Tellier ne voulut point se charger de cette negociation, que M. Seruient l'accepta, & que M. le Coadiuteur refusa l'Abaye d'Orcan, mais non pas l'autre, qui estoit d'vn plus grand reuenu.

Sur ce que M. le Coadiuteur demande s'il seroit

dans les interests du Mazarin, quand bien il entreroit presentement dans le Ministere, & si tout le monde n'eut pas esté bien aise, qu'il y eut esté establi apres l'expulsion du Cardinal, toute la Compagnie conclud, qu'il estoit impossible dans l'estat present des affaires, qu'il y entrast sans auoir traité auec le Cardinal, que la Reyne conseruant tousiours beaucoup d'affection pour ce Ministre, tous ceux qui pretendoient receuoir quelque grace de sa Maiesté, commençoient l'establissement de leur fortune en luy promettant de contribuer leurs soins pour son retour, & que la Reyne apres la sortie du Mazarin, n'eut iamais consenti que M. le Coadjuteur eut entré dans le Conseil du Roy, puisque sa Majesté eut approuué par ce consentement la conduitte de ce prelat, qu'elle a si souuent accusé d'ingratitude, & de faction.

Quant à l'article où il est dit, que M. le Coadjuteur est trop prudent pour entrer dans le Ministere par la voye du Mazarin, & qu'encore qu'on le veüille attirer par des protestations contraires, il sçait bien qu'il n'y a pas trop de confiance à la Cour, & que les choses passées peuuent estre le fondement d'vne iuste & veritable crainte, chacun dit que monsieur le Coadiuteur n'auoit pas sujet de se plaindre de la Cour, puis qu'outre la dignité, auec laquelle il pretend estre à couuert de toute sorte de ressentiment, en ayant receu

tant d'autres graces pour ceux de sa faction, il a tousiours manqué à ce qu'il auoir promis à la Reyne & à ses Ministres, qu'il estoit bien plus heureux que M. le Prince, qui auoit tousiours fidellement seruy leurs Majestez, & qui cependant auoit esté recompensé de tant de seruices par vne prison de treize mois, reconneuë iniuste par vne Declaration du Roy, verifiée dans le Parlement, & que c'estoit à M. le Prince à dire que les choses passées peuuent estre le fondement d'vne iuste & veritable crainte.

On examina fortement l'article, où il est dit qu'il ne faut point trop éleuer des hommes dont nous ne pourrions pas estre les maistres, & où il est parlé de ces nouuelles accusations enuoyées au Parlement contre M. le Prince, & des maximes de cette Politique, qui asseure que le credit est plus dangereux dans la personne des Princes que des particuliers ; on iugea que tout ce raisonnement partoit d'vn esprit fort ambitieux, & dont les projets estoient espouuentables, puis qu'il auoit regret de ne pouuoir se rendre mettre du sang Royal, ha M. le Curé? que veut dire cela? sont ce des sentiments qu'vn Prelat doiue insinuër dans l'esprit des Peuples? Cét escrit Anglois qu'on a fait brusler depuis peu par la main du Bourreau a-t'il quelque chose de plus pernicieux?

Quant aux accusations, chacun dit que la De-

claration de S. A. R les auoit destruittes à la confusion de ceux qui les ont calomnieusement inuentées, que tous les Ministres les des-aduoüoient, & que ces abominables Monstres de sedition, qui auoient donné ce pernicieux conseil à la Reyne, n'auoient garde de se nommer de peur d'estre déchirez par les fidelles seruiteurs de la maison Royalle ; que M. le prince demandoit iustice tous les iours ; que l'on vouloit vser sa patience par des delais : que l'on vouloit gaigner la Majorité du Roy par des continuelles remises, & que ceux qui donnent de tels conseils, ont vne Politique que tous les subjets du Roy doiuent apprehender ; qu'il n'y auoit guere d'aparence qu'ils eussent dessein de leur faire iustice, quand ils auroient l'authorité en main dans vne Majorité, puis qu'ils la refusoient au premier Prince du Sang, iniustement calomnié dans les derniers iours de la Regence, qu'ils vouloient par cette conduitte obliger M. le Prince à se retirer, de peur qu'il ne fut le tesmoin de leurs factions, & l'obstacle de toutes leurs intrigues ; que les remonstrances du Parlement sur ce sujet auoient esté tres-vigoureuses, que M. le premier President auoit dit qu'on ne pouuoit douter de la fidelité de M. le Prince, puis qu'il l'auoit si souuent scellée auec son sang Royal, & que si le papier qui a esté enuoyé au Parlement, n'eut porté le nom du Roy, on l'eut traitté comme

vn escrit qui n'estoit point reuestu de toutes les formes necessaires. Vous entendez bien que cela veut dire biffé, & laceré.

Sur l'article où il est dit que les Princes qui nous promettent auiourd'huy de belles choses les ont autrefois promises & ne les ont pas tenuës, & qu'auparauant le blocus ils auoient donné parole, qu'ils seroient nos protecteurs, & cependant qu'on les vit incontinant apres à la teste des troupes ennemies. On asseura qu'il estoit faux que M. le Prince se fut iamais engagé auec M le Coadjuteur, & qu'apres le retour du Roy en cette ville, M. le Prince demanda à M. le Coadjuteur en presence de M. le Prince de Conty, de M. de Champlatreux, & de trente autres personnes de qualité, s'il estoit vray qu'il luy eut iamais donné aucune parole d'engagement, & que M. le Coadjuteur demeura d'accord, qu'il n'en auoit iamais receu de M. le Prince, cela fut asseuré par cinq ou six qui assistoient à la lecture de l'escrit.

Au reproche que l'on fait à M. le Prince d'auoir voulu faire perir M. le Coadiuteur par des voyes contraires à nos mœurs, quelqu'vn dit que ce mal-heureux procez auoit causé bien du desordre, mais qu'il estoit bien mal aisé de démeler toutes ces intrigues, qu'il estoit certain que le Cardinal, s'en estoit serui pour perdre M. le Prince, mais que ç'auoit esté de concert auec M. le Coad-

juteur, qui plus de quinze iours auparauant sa iustification alloit tous les soirs au Palais Royal déguisé, auec des habits de couleur & des plumes, que c'estoit luy qui auoit pris soin de parrain Descoutures, qu'il l'auoit recommandé au Curé de S. Iean de Greve, qu'il le tint caché dans le clocher de son Eglise durant tout le procez, que c'estoit M. le Coadjuteur qui auoit sollicité l'amnistie de Descoutures, de Desmartinaux, Canto, & Sociando : Enfin que depuis ce temps-là on auoit veu M. le Coadiuteur en parfaite intelligence auec les ennemis de M. le Prince.

Dans l'endroit où il est dit que M. le Prince a reuelé les conseils que M. le Coadiuteur luy auoit donnez auec sincerité de cœur & que par sa response il ne nie pas absolument de n'auoir rien sceu du changement de conseil qui fut fait à Pasques dernier. Chacun se récria que M. le Prince n'auoit rien dit que tout le monde ne sceut desia, mais que M. le Coadiuteur auoit fort déguisé la verité dans le Parlement, puis qu'il n'auoit pas dit, que sur la proposition qu'il auoit faite, M. le Prince auoit respondu, qu'il n'entendoit point la guerre des tuilles & des pots qu'on iette par les fenestres, ce qui eut fait iuger que M. le Prince n'auoit rien aduancé qui ne fut vray, & quant au changement de Conseil, on ne treuua que trop de iustification dans la response de M. le Prince.

Sur l'article où il est dit qu'on ne peut auoir du tout de confiance à M. le Prince, que c'est bastir sur vn sable mouuant, & sur des esperances incertaines. Toute la compagnie iugea que M. le Coadiuteur fait cette plainte pour quelques interests particuliers, pour lesquels on ne creut pas qu'il fust à propos d'approuuer toutes les intrigues qu'il fait auec Madame de Chevreuse pour se venger ; l'on adiousta que nous ne deuons auoir que le bien public deuant les yeux, & l'on demanda en suitte si l'on deuoit se fier à vn homme qui fait seruir la chaise de verité à ses cabales, qui proteste mille fois le iour qu'il a renoncé aux affaires, qu'il ne se mesle que de sifler des linottes, & qui cependant court le iour & la nuict pour cabaler, & veut auec temerité disputer dans Paris le paué au premier Prince du Sang, à qui il doit toute sorte de respect, & fait mille intrigues pour diuiser la maison Royalle, dont la reünion est le seul moyen pour donner la paix à l'Estat.

On demeura d'accord que M. le Prince deuoit prendre confiance à la parole Royalle pourueu que ses ennemis n'eussent point assez de credit dans le Conseil pour faire prendre des resolutions contraires aux bonnes & iustes intentions de sa Majesté.

On dit qu'il estoit vray que M. le Prince ne de-

mandoit point de place forte pour ostage, qu'il ne faisoit pas comme M. le Coadiuteur qui voulust auoir le mont Olympe pour son amy & pour la seureté de ceux de sa caballe lors qu'il se reconcilia, mais quand on leut que si l'on manquoit de parole à M. le Prince il deuoit attendre du Parlement & du Peuple le mesme secours qu'il en a desia receu, on s'escria que la raillerie estoit forte, puisque M. le Coadiuteur en auoit respondu depuis peu à la Cour.

Sur le reproche que l'on fait à M. le Prince de ce qu'il ne va point au Palais Royal, que les loix fondamentales l'y obligent, & que le Parlement l'a ordonné, chacun dit qu'il estoit iuste que M. le Prince rendist ses respects au Roy, que son Altesse ne desiroit rien auec tant de chaleur, que si toutes les loix fondamentales de l'Estat estoient bien obseruées, les Princes du Sang seroient autrement considerez dans le Conseil du Roy, puis qu'ils sont les legitimes administrateurs de l'Estat durant les minoritez de nos Roys, que le Cardinal Mazarin comme Estranger n'auroit iamais esté admis dans le Ministere, que Messieurs de Gondy comme estrangers n'auroient iamais eu d'entrée dans le Conseil de nos Roys, qu'ils n'auroient iamais esté pourueus des premiers benefices du Royaume, que M. le Coadiuteur ne seroit point aujourd'huy en estat de vouloir temerairement

aller

aller du pris auec nos Princes : & seroit trop heureux de faire paroistre son habilité dans la Banque de Florence, qu'au reste lors que le Parlemét auoit desiré de M. le Prince qu'il allât à la Cour, il auoit satisfait au desir de la Compagnie, & que si depuis ce temps-là il n'y estoit point retourné M. le Duc d'Orleans en auoit fait sçauoir la raison, que cette alternatiue d'y aller necessairement ou de se retirer touchoit fort au cœur des ennemis de M. le Prince, qui ne souhaittoient pas tant les aduantages de son Altesse, qu'ils luy donnassent ce conseil sans auoir tramé quelque dessein contre sa personne, ou que sans doute ils auoient beaucoup d'impatience de le voir sortir afin de rendre sa conduite suspecte, que l'on voyoit bien que ceux qui veulent gouuerner ne regardent que leurs seuls interests, puis qu'ils publient qu'il vaut mieux faire la guerre ciuille que de souffrir M. le Prince en repos dans Paris, & de luy permettre de se iustifier des calomnies qu'on luy impose : Enfin chacun conclut que les ambitieux vouloient entrer dans le Ministere, par la porte mesme de la sedition s'il est necessaire.

On demeura d'accord qu'il falloit que M. le Prince contribuast a faire punir ceux qui ont volé le public, & personne ne doura que ce ne fut son intention.

Sur l'article où il est dit que M. le Prince proteste

de ne point aller à la Cour, tant que l'on mettra dans le Conseil des gens contre son consentement; bien loin d'appeller cette Declaration vne irreconciliation iurée auec la Cour, on demeura d'accord que M. le Prince a iuste sujet de craindre que l'authorité du gouuernement ne soit entre les mains de ses ennemis irreconciliables & chacun dit que c'estoit vne chose déplorable de souffrir que l'interest de deux ou trois particuliers mette l'Estat en confusion, & que les Peuples estoient bien innocens de complaire à leurs passions, & ie vous demande en effet M. le Curé, si leur presence est plus necessaire à Paris que celle de nos Princes.

Quant au crieries de Dame Anne & de pesche, tout le monde dit que c'estoient des enfans de cœur éleuez par M. le Coadjuteur, qu'il y a trois ans que l'vn & l'autre chantoit les Leçons du Breuiaire qu'il leur auoit enseigné, & qu'il ne deuoit accuser de leur doctrine personne que luy-mesme; mais en mesme temps tout la Compagnie qui sçauoit l'histoire du Lundy, se mocqua du hazard qu'on pretend que M. le Coadjuteur y courut, puisque ce ne fut qu'vne terreur panique, & que depuis mesme il a fait faire des complimens aux amis de M. le Prince, qui sont incapables de ses actions.

Voila ce qui fut dit à plus prés lors que ie faisois

la lecture de *l'Auis Des-interessé*, vous iugerez par là que nos Bourgeois sont assez bien instruits, & qu'ils sont bien las de toutes les intrigues que ces esprits broüillons, qui n'ont fait autre chose, que de cabaler toute leur vie, continuent de faire pour troubler l'Estat & la famille Royalle; Toute la Compagnie se leuant dit qu'il estoit facile de iuger que la confusion dans laquelle nous nous voyons n'a point d'autre cause que le mescontentemẽt de Madame de Chevreuse, & de M. le Coadjuteur, & qu'on laissoit à iuger à ce qu'il y a de gens d'honneur, & de bons François dans le Royaume, s'il estoit iuste de persecuter vne branche de la Maison Royalle, d'ezposer la fortune de tous les particuliers, aux desordres d'vne guerre ciuille: Afin d'allumer le feu pàa tout le Royaume, parce que M. le Prince de Conty n'a point espousé Mademoiselle de Chevreuse, & que M. le Coadjuteur n'a point eu le chapeau de Cardinal, quoy que M. le Coadiuteur soit la seule cause, qui par des empressemens trop interessez, a empesché que le mariage n'ait esté executé, & que M. le Prince n'ait iamais formé d'obstacles à la promotion, ou M. le Coadiuteur aspire depuis le commencement de toutes les factions qu'il fomente dans le Royaume.

FIN.